

Le Maire de CHARRON

Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et 411 – 8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils généraux et des Maires),

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

Vu la déclaration d'intention de commencement des travaux déposée le 01 /06/ 2021 par l'entreprise ATLANROUTE sise ZA beaux vallons 17540 ST Sauveur D 'Aunis pour une réfection de voirie en enrobé rue de la Marina.

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules rue de la Marina afin de réaliser les travaux cités ci-dessus.

A R R E T E

Article 1^{er} : du **lundi 14/06/2021 au mercredi 30/06/2021 inclus**, l'autorisation est donnée à l'entreprise Atlanroute de réaliser les travaux mentionnés ci-dessus rue de la Marina.

Article 2 : le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier

Article 3 : pour permettre la réalisation des travaux en toute sécurité, la rue de la Marina sera fermée à la circulation et une déviation sera mise en place par l'entreprise Atlanroute par

- La rue du 14 Juillet
- La rue des Retz (le panneau sens interdit B1 ainsi que le panneau (sauf riverain) seront masqués

Article 4 : la chaussée, les trottoirs et les bas-côtés de la rue de la Marina non concernés par les travaux seront préservés.

Article 5 : l'entreprise Atlanroute assurera la signalisation réglementaire du chantier et sa maintenance de jour comme de nuit, ainsi que la pose des panneaux indiquant la nature des travaux le nom de l'établissement et son siège social.

Article 6 :

- La Directrice Générale Des Services,
- L'entreprise Atlanroute,
- La Gendarmerie Nationale,
- Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Ampliation sera adressée à l'entreprise Atlanroute ainsi qu'à la Gendarmerie.

Fait à CHARRON, le 08 juin 2021

P/Le Maire,
L'Adjoint Délégué

Jérémy BOISSEAU

MA Ammeron Michel
Adjoint délégué